

CCRPS

**CONSEIL CONSULTATIF DE RÉGLEMENTATION DES
PROFESSIONS DE LA SANTÉ**

RAPPORT ANNUEL

du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001

**Message du
président**

C'est un grand privilège de conseiller le ministre de la Santé et des Soins de longue durée sur des questions stratégiques relatives à la réglementation des professions de la santé. Selon les membres et le personnel du Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé (CCRPS), le principal produit que nous ayons à livrer sont d'excellents conseils professionnels. Nous allons au-devant des intervenants dans les professions de la santé et des représentants du public pour les amener à participer et nous étudions en profondeur les dossiers afin de donner au ministre des conseils pertinents, objectifs et se fondant sur des preuves.

L'année qui vient de s'écouler a été intense et hautement productive pour le CCRPS : huit rapports terminés et un autre sur le point de l'être. Le moment-phare de l'année a été l'étude de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* (LPSR), loi essentielle qui constitue le cadre de gestion, de responsabilité et d'assurance de la qualité des 220 000 professionnels de la santé réglementés qui assurent la prestation de la majorité des services de santé en Ontario. Le CCRPS est convaincu que les recommandations faites au ministre peuvent servir de tremplin pour améliorer l'efficacité et la transparence du système. Ces recommandations se fondaient sur la mine de commentaires d'un vaste éventail d'intervenants, auxquels nous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de participer à cet exercice.

Je tiens enfin à remercier le personnel et les membres du CCRPS de la productivité de cette année. Pressés par la charge de travail et les attentes du Conseil, ils se sont montrés professionnellement à la hauteur. Les membres du Conseil, qui ont enrichi nos travaux de leurs différentes opinions, ont consacré beaucoup plus de temps à l'organisme qu'ils ne le prévoyaient lors de leur nomination. À la fin de l'année, néanmoins, nous partageons toutes et tous un profond sentiment de satisfaction face au travail accompli.



Mandat

Le CCRPS donne des conseils indépendants en matière de politique au ministre de la Santé et des Soins de longue durée sur des questions relatives à la réglementation des professions de la santé en Ontario.

Aux termes de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* (LPSR), le CCRPS s'est vu conférer le mandat de conseiller le ministre sur :

- les professions qui devraient être réglementées et celles qui ne devraient plus l'être
- les modifications à apporter à la LPSR et à d'autres lois et règlements connexes
- les questions portant sur les programmes d'assurance de la qualité entrepris par les ordres des professionnels de la santé
- toute autre question soumise par le ministre de la Santé concernant la réglementation des professions de la santé

De plus, le CCRPS est chargé de surveiller le programme de relations avec les patients de chaque ordre des professionnels de la santé et de faire rapport sur l'efficacité de ces programmes du point de vue des relations avec les patients, de l'assurance de la qualité et des procédures relatives aux plaintes et à la discipline en ce qui concerne les fautes professionnelles d'ordre sexuel.

Principes directeurs

Autonomie - Le CCRPS exerce ses activités de façon ouverte et autonome. En général, en prévision d'une question que lui soumettra le ministre, le CCRPS discute avec le bureau du ministre des paramètres de la question pour être sûr de la comprendre à fond et vérifier le calendrier. Toutefois, une fois que la question lui est soumise, le CCRPS ne discute plus avec le ministre, son personnel ou les représentants du ministère.

Intégration - Les études du CCRPS visent à donner aux intervenants la possibilité de fournir des renseignements et d'exprimer leurs opinions sur la question à l'étude. Le CCRPS travaille de concert avec les personnes demandant des modifications législatives et avec celles que toute décision touche le plus. Il demande l'avis du public et utilise pour ce faire divers moyens : annonces dans les journaux, audiences publiques et utilisation de son site Web.

Principe - Dans ses études et ses évaluations de programmes, le CCRPS vise à réaliser au mieux les objectifs législatifs de la LPSR, soit la protection du public, la qualité des soins et l'obligation de respecter les principes suivants : efficacité, efficience, souplesse et équité.

**Membres du
Conseil**

Rob Alder, (septembre 1997 – jusqu'à présent), le président, est titulaire d'un doctorat en épidémiologie. Jusqu'en 1997, il était épidémiologiste en chef au Bureau de santé de Middlesex-London et enseignait à l'Université Western Ontario. Il est à l'heure actuelle conseiller municipal à London (Ontario), membre du Conseil régional de santé de Thames Valley et membre du conseil d'administration du Bureau de santé publique de Middlesex-London.

Robert Morton, (octobre 1997 – jusqu'à présent), le vice-président, est diplômé de l'Université de Guelph et de l'Université Western Ontario. Depuis 1975, il a occupé différents postes dans le système de santé ontarien. Il est à l'heure actuelle chef de la direction du Centre d'accès aux soins communautaires du comté de Simcoe.

Stephen Birch, (mars 1998 – jusqu'à présent), titulaire d'un doctorat en économie de la santé, est professeur au département d'épidémiologie clinique et de biostatistique de l'Université McMaster, à Hamilton. Dans ses recherches, il s'intéresse surtout aux méthodes de répartition des ressources réservées aux soins de santé parmi différentes populations et aux méthodes permettant d'évaluer l'utilisation des ressources au sein de populations hétérogènes.

Barry Brown, (octobre 1998 – jusqu'à présent), titulaire d'un doctorat en philosophie de l'Université de Toronto, où il était professeur associé de philosophie (collège St. Michael) et membre du Joint Centre for Bioethics jusqu'à sa récente retraite. Il se spécialise en bioéthique, s'intéressant particulièrement à l'éthique en matière de recherche, à la santé et aux maladies mentales, aux questions liées à la fin de la vie ainsi qu'à la génétique et à la reproduction.

Joyce Feinberg, (mars 1998 – jusqu'à présent), est titulaire d'un doctorat en chimie et membre fondatrice du conseil d'administration du Conseil des consommateurs du Canada. Elle défend les intérêts des consommateurs au conseil d'administration du Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario et a été nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Commission des

normes techniques et de la sécurité.

David Surplis, (février 1998 - jusqu'à présent), est président du Council of Ontario Construction Associations, fédération de 50 organismes représentant 10 000 entreprises. Titulaire d'un doctorat, il a enseigné les sciences politiques à l'Université de Toronto et à l'Université de Guelph avant de devenir directeur de la recherche pour le caucus du gouvernement de l'Ontario. Il siège actuellement au Conseil exécutif de la Chambre de commerce de la province de l'Ontario et à de nombreux organismes qui conseillent les décisionnaires de Queen's Park.

Joyce Timpson, (mars 1998 - jusqu'à présent), est titulaire d'un doctorat en travail social de l'Université Wilfrid Laurier ainsi que d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen. Elle est actuellement consultante spécialisée dans les services sociaux et les services de santé physique et mentale. Elle a été chercheuse et rédactrice sur l'aide à l'enfance pour la Commission royale sur les peuples autochtones. Elle a aussi publié de nombreux articles sur la santé mentale et l'aide à l'enfance dans le Nord.

Personnel

Coordonnatrice générale : Mary Lou Gignac

Analystes des politiques : Sheila Mawji, Deanne Montesano et Lynn Kirshin

Personnel administratif : Barb Thompson, Max Stocker et Brett Fernandes

Personnel du projet d'étude de la LPSR : Judy Hughes, Karen Lane et Anne Wood

Conseiller juridique : Douglas Alderson

**Points saillants
de 2000/2001**

Rapports de conjoncture

Le CCRPS, qui a présenté en 2000-2001 huit rapports de conjoncture et en a un neuvième presque terminé, a connu son année la plus productive depuis sa création en 1993. On trouvera ci-dessous un résumé des travaux du CCRPS.

Étude de la LPSR

En 2000-2001, la dernière phase de l'étude de la LPSR a constitué le pivot, très intéressant, des activités du CCRPS. La soumission en mars du rapport « Question d'équilibre : Étude de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* » a conclu plus de trois ans de travaux marqués par l'élaboration d'un cadre d'évaluation, des consultations avec les intervenants et l'analyse d'une mine de commentaires, points de vue et observations exprimés par plus de 360 participants aux consultations. L'une des principales conclusions de cette étude en profondeur est qu'il faut modifier la LPSR au profit d'une plus grande transparence et imputabilité ainsi que d'une sensibilisation plus aigüe du public. L'étude compte soixante-sept recommandations pour rectifier et mettre en œuvre la LPSR.

Évaluations des programmes obligatoires

Le CCRPS a poursuivi ses travaux d'évaluation de trois programmes obligatoires, lesquels s'appuyaient sur l'évaluation du programme de chaque ordre entreprise, au nom du CCRPS, par les sociétés d'experts-conseils PricewaterhouseCoopers (programmes relatifs aux plaintes et à la discipline en ce qui concerne la violence sexuelle) et Harry Cummings and Associates (assurance de la qualité et programmes de relations avec les patients). Dans le cadre de son examen des programmes des ordres relatifs aux plaintes et à la discipline en ce qui concerne la violence sexuelle à l'endroit des patients, le CCRPS a créé le Groupe de travail spécial sur la violence sexuelle à l'égard des patientes. Il voulait ainsi obtenir le point de vue des patientes sur les conséquences qu'ont sur elles les procédures des ordres et des conseils à ce propos. Trois rapports séparés d'évaluation des programmes ont été préparés à l'intention du ministre. Le CCRPS y analysait les évaluations des programmes. Les

rapports contenaient aussi les observations du Groupe de travail ainsi que les recommandations faites jusqu'à présent par le CCRPS pour améliorer l'efficacité de ces programmes.

Médecines douces et parallèles

Dans le cadre des soumissions du ministre, le CCRPS a également préparé des conseils sur la réglementation de trois médecines douces et parallèles, soit la naturopathie, la médecine chinoise traditionnelle et l'acupuncture. Les conseils demandés à ce propos au CCRPS pourraient déboucher pour la première fois depuis la promulgation de la LPSR en 1991 sur l'établissement de nouveaux ordres professionnels de la santé réglementés. Le CCRPS a étudié ses rapports précédents sur la naturopathie et l'acupuncture et s'est appuyé sur les preuves empiriques disponibles à l'heure actuelle sur l'efficacité et les dangers des produits naturels, de l'acupuncture et autres modalités de traitement y étant associés.

Autres travaux demandés par renvoi ministériel

Outre ses travaux sur les médecines douces et parallèles, le CCRPS en a terminé d'autres qui lui avaient été demandés par renvoi ministériel sur :

- a) la réglementation de nouvelles professions de la santé :
technologue spécialisé en échographie et technologue en radiation médicale
- b) le champ d'application : actes autorisés supplémentaires pour les technologues en radiation médicale et les optométristes
- c) l'interprétation de la LPSR et de la *Loi sur les opticiens* en ce qui concerne la réfractométrie (examen informatisé du vice de réfraction de l'œil)
- d) l'interprétation de la LPSR en ce qui concerne la validité de la réglementation proposée par l'Ordre royal des chirurgiens-dentistes de l'Ontario sur le ordres des dentistes..

Tableau : Conseils du CCRPS au ministère de la Santé et des Soins de longue durée, 2000-2001

SUJET	DESCRIPTION	DATE DE SOUMISSION	SITUATION
Evaluations des programmes obligatoires			
Assurance de la qualité	Évaluation de l'efficacité des programmes de l'assurance de la qualité des 21 ordres professionnels	Octobre 2000	Le ministre est en train d'étudier les conseils du CCRPS.
Plaintes et discipline en ce qui concerne la violence sexuelle **	Évaluation de l'efficacité des programmes sur les procédures relatives aux plaintes et à la discipline en ce qui concerne les fautes professionnelles d'ordre sexuel des 21 ordres professionnels.	Décembre 2000	Le ministre est en train d'étudier les conseils du CCRPS.
Relations avec les patients	Évaluation de l'efficacité des programmes sur les relations avec les patients des 21 ordres professionnels	Sera soumis en mai 2001	
Questions soumises par renvoi ministériel			
Règlement relatif à l'ordre d'un dentiste	Conseils sur la validité de la réglementation que propose l'Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario quant aux ordres des dentistes et au pouvoir de l'Ordre de passer un règlement ayant un effet sur les autres professions.	Mai 2000	Le ministre étudie les conseils du CCRPS.
Optométrie - Agents pharmaceutiques thérapeutiques ***	Conseils sur la pertinence d'autoriser les optométristes à utiliser des agents pharmaceutiques thérapeutiques dans le cadre de leur pratique	Avril 2000	Le ministère a accepté les conseils du CCRPS. Celui-ci n'a pas décelé un grand avantage pour le public ou besoin dans la population justifiant la prescription d'APT par les optométristes.*
Réfractométrie/Champ d'application ***	Conseils sur l'interprétation des dispositions de la LPSR et des lois connexes sur chaque profession pour déterminer si la réfractométrie fait partie du champ de pratique des opticiens et préciser le rôle des ordres professionnels dans la réglementation des activités hors du champ de pratique des professions.	Septembre 2000	Le ministère a accepté les principaux éléments des conseils du CCRPS et a demandé à l'Ordre des opticiens d'aviser ses membres qu'ils ne peuvent pas exécuter une réfractométrie ou modifier une ordonnance dans l'exercice de leurs fonctions. Le ministère a ordonné le maintien de cette restriction jusqu'à ce que « les ordres professionnels élaborent ensemble des normes relatives à la modification des ordonnances de verres correcteurs et à l'exécution d'une réfractométrie par des opticiens ».*

SUJET	DESCRIPTION	DATE DE SOUMISSION	SITUATION
Imagerie médicale ***	Technologues spécialisés en échographie de diagnostic – conseils sur la réglementation de ces derniers en vertu de la LPSR. Risquent-ils de causer un tort et les contrôles réglementaires existant sont-ils suffisants? Faut-il créer un nouvel ordre professionnel ou avoir recours à un ordre en existence? Technologues spécialisés en IRM – conseils sur le besoin de les réglementer en vertu de la LPSR et sur les actes autorisés. Technologues en radiation médicale – conseils sur l'élargissement des actes autorisés.	Septembre 2000	Le ministère a accepté les conseils du CCRPS : les professions de technologue spécialisé en échographie de diagnostic et de technologue spécialisé en IRM devraient être incluses dans la profession de technologue en radiation médicale, que régit l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario.*
Champ d'application de la naturopathie	Conseils sur le champ d'application de la naturopathie, sur les actes autorisés des naturopathes et sur d'autres aspects du règlement, en tenant compte du rapport préparé en 1996 par le CCRPS précédent.	Janvier 2001	Les conseils du CCRPS sont à l'étude.
Étude de la LPSR	Étude du système de réglementation des professions de la santé, prévu dans la LPSR, au sujet des principes régissant l'efficacité, l'efficience, la souplesse et l'équité, et comprenant la protection du public, la qualité des soins, et la responsabilité.	Mars 2001	Les conseils du CCRPS sont à l'étude.
Médecine chinoise traditionnelle et acupuncture	Médecine chinoise traditionnelle – conseils sur la réglementation de la MCT en vertu de la LPSR. Acupuncture – conseils sur la réglementation de l'acupuncture en tant que profession et/ou sur les actes autorisés, conformément à la LPSR.	Avril 2001	Les conseils du CCRPS sont à l'étude. Le ministre a fait une déclaration à l'appui de la création d'un ordre professionnel pour la MCT/acupuncture.

* Se fonde sur la correspondance du ministère.

** On peut se procurer les rapports d'évaluation de chaque ordre professionnel, préparés des consultants en évaluation, auprès du CCRPS.

*** On peut se procurer le rapport du CCRPS auprès de l'organisme.

Conseil

La Journée de l'éducation du Conseil a eu lieu en juillet. Y étaient présentés les travaux du Health Council de la Colombie-Britannique sur les médecines parallèles. Le président, Irvine Epstein, et Gerry Fahey, directeur de la recherche, étaient là pour présenter l'étude de la Colombie-Britannique sur la naturopathie et la médecine traditionnelle chinoise. Phil Waddington, directeur administratif du Bureau des produits de santé naturels (BPSN) de Santé Canada, a passé en revue les activités portant sur la réglementation des herbes médicinales à usage thérapeutique. En 2001, la Journée de l'éducation sera consacrée aux stratégies visant à faire davantage participer le public à la formulation des politiques.

Budget et dépenses

Salaires	408 713,33
Avantages	56 284,40
Transport et communications	67 666,39
Services	400 703,50
Fournitures et équipement	11 393,71
TOTAL	944 761,33